

## *La monarchie républicaine du marquis d'Argenson*

**Péter BALÁZS**  
**Université de Szeged**

Qu'est-ce que la république ? Que doit-on entendre par républicanisme ? La question est plus complexe qu'on ne pourrait le croire. Le texte qui sert de base à toute pensée politique, c'est bien sûr, la *Politique* d'Aristote, ouvrage dans lequel le Stagirite expose que malgré leur diversité infinie, les formes d'association humaine se réduisent à deux types seulement : le lien civil qui a pour fin l'intérêt général fonde la république ; par contre, le lien civil qui a pour fin l'intérêt privé fonde le gouvernement despotique. Si l'on considère les choses de cet aspect particulier, nous sommes obligés d'admettre que toute la pensée politique est républicaine : de Hobbes à Tocqueville, chacun prétend écrire en vue de l'intérêt public.

Pourtant, en proposant dans la *Politique* son célèbre catalogue des trois gouvernements, Aristote embarrasse quelque peu ses lecteurs : ayant défini les gouvernements monarchique et aristocratique, il n'hésite pas à qualifier le troisième non pas de démocratique, mais de républicain. Une république républicaine donc. Je ne me sens aucunement qualifié de gloser sur les causes de cette apparente contradiction que plusieurs commentateurs ont déjà repérée et analysée. Il est, malgré tout, indispensable de souligner cette incertitude de vocabulaire qui se trouve à l'origine de plus d'un malentendu.

Qu'en est-il du républicanisme au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Dans un article extrêmement intéressant, Jean-Marie Goulemot tente de démontrer l'absence, dans la France de l'Age classique, d'une pensée républicaine sérieuse et cohérente.<sup>1</sup> Il affirme que les manifestations du paradigme républicain accessibles aux penseurs politiques de l'Age classique et de l'époque des Lumières ne semblaient point constituer une alternative viable par rapport à la forme monarchique de l'Etat. L'attrait des républiques antiques (Sparte, Athènes, Rome) ou celui des républiques contemporaines (Provinces-Unies, Genève, Venise) est trop faible pour qu'un courant intellectuel cohérent puisse s'organiser autour de l'objectif utopique de transformer la France en monarchie. Goulemot nous offre en même temps une explication du fait que tout au long des deux siècles précédents toute l'historiographie française (à très peu d'exceptions près) crut que la philosophie politique des Lumières n'avait été rien moins que républicaine. « Un syllogisme bien connu tendrait à prouver l'existence d'un républicanisme des Lumières : les hommes de la Révolution se

---

<sup>1</sup> GOULEMOT Jean-Marie, « Du républicanisme et de l'idée républicaine au XVIII<sup>e</sup> siècle », in : *Le siècle de l'avènement républicain*, sous la direction de François Furet et Mona Ozouf, Paris, Gallimard, 1993, p. 25-56

disent inspirés par la philosophie, les hommes de la Révolution sont républicains : donc, les Lumières sont républicaines.»<sup>2</sup> Selon Goulemot, cette explication téléologique convient parfaitement aux tenants d'une philosophie réactionnaire – tels Barruel, de Maistre, Bonald – parce qu'elle leur permet de mettre en exergue les forces obscures agissant des coulisses. La fin de ce processus d'accumulation des Lumières serait, qui en douterait, la Révolution, et avec elle, l'avènement de la République. Accepter l'idée d'une continuité philosophique entre les Lumières et la République n'a jamais posé aucune difficulté ni à la historiographie républicaine du XIX<sup>e</sup> siècle, ni à la totalité de la gauche politique. Contrairement aux réactionnaires, ils saluent la philosophie éclairée comme une idéologie de libération dont l'aboutissement naturel aurait été la Révolution démocratique et libérale et la proclamation de la République. Le propos de Goulemot est donc, on le voit bien, de souligner que les deux camps partagent la conviction selon laquelle la Révolution et la République seraient filles jumelles des Lumières, seul les sépare le jugement porté sur le processus.

En soulignant l'absence d'une idéologie républicaine dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle, Goulemot entend se séparer des deux courants historiographiques (de celui de « gauche » et de celui de « droite ») qu'il juge incapable de regarder les événements sans émotions surchauffées. En prenant ses distances à gauche comme à droite, en se plaçant dans une position « centriste » imaginaire, cet article de Goulemot s'insère très bien dans le projet furetien qui consiste à « refroidir » l'historiographie de la Révolution. En outre de cette aspiration à une objectivité *sine ira et studio* par rapport à la Révolution, d'autres ressemblances expliquent également pourquoi Furet a choisi de sélectionner l'article de Goulemot dans son livre sur l'idée de la République en France. La négation même de l'existence d'une philosophie politique républicaine qui aurait été la matrice de la République de 1792 s'accorde facilement avec les conceptions générales que donne Furet de l'Ancien Régime et de la Révolution, dans la mesure où l'auteur de *Penser la Révolution Française*<sup>3</sup> met également l'accent à la rupture, à la discontinuité entre le réformisme des Lumières et le républicanisme révolutionnaire des années 1790. De leurs points de vue respectifs, Goulemot et Furet soulignent le caractère contingent, imprévisible, quasi *ex-nihilo* des événements qu'ils regardent comme réponses données à des situations historiques particulières et non pas comme résultat, comme « mûrissement » d'une réflexion séculaire.

Il faut également signaler que dans la totalité de ses articles consacrés à la conception classique de l'histoire, Goulemot tente de montrer que la pensée politique et historique de l'Age classique ne put entrevoir le changement, la modification des régimes politiques autrement que sous le signe de la corruption et de la décadence. « Aussi longtemps qu'on a cru, c'est-à-dire jusqu'à Voltaire, à une vision cyclique du devenir historique, la rébellion fut logiquement définie comme une accélération du mouvement de corruption et de destruction des formes politiques. La représentation du temps qui régit, de la

<sup>2</sup> Goulemot, *art. cit.* p. 25

<sup>3</sup> Paris, Gallimard, 1983

Renaissance au midi des Lumières, l'interprétation historique et les choix politiques rend presque impossible un discours d'identification et de valorisation républicaines. »<sup>4</sup>

Goulemot a raison de souligner la discontinuité des Lumières et de la Révolution et il ne se trompe certainement pas lorsqu'il déclare que les penseurs politiques du XVIII<sup>e</sup> siècle ont clairement vu l'impossibilité de transformer la monarchie française en république de type romain ou même hollandais. Pourtant, rien ne nous empêche de changer radicalement de point de vue et de ne plus regarder la république comme une forme d'Etat qui s'oppose diamétralement à la monarchie, mais plutôt comme la manifestation d'une certaine moralité publique, comme une conception particulière de la liberté politique qui peut éventuellement – non sans difficultés – exister dans les cadres d'une monarchie. Le républicanisme ainsi revu constituerait moins un programme politique dont l'objectif serait la destruction de la monarchie qu'un langage de contestation qui permettrait de mettre en exergue l'insuffisance de certaines institutions de la monarchie absolue. Un bon nombre de chercheurs ont déjà tenté de démontrer l'existence de ce langage républicanisant-antiquisant dans certains ouvrages politiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. Je me contente ici de rappeler les ouvrages de Judith Shklar<sup>5</sup> et de Jean-Fabien Spitz sur Rousseau<sup>6</sup> ; le livre de Kent Wright sur Mably<sup>7</sup> et les articles de Keith Michael Baker sur le républicain bordelais Guillaume-Joseph Saige<sup>8</sup>. Dans cette petite communication, je me propose de présenter très succinctement les idées d'un auteur quelque peu méconnu : le marquis d'Argenson.

René-Louis de Voyer d'Argenson, issu d'une des plus grandes familles de la France, est né en 1694. Conseiller au Parlement, puis intendant du Hainaut et du Cambrésis en 1721, il fut nommé ministre des Affaires Etrangères en 1744, poste qu'il remplissait jusqu'à sa disgrâce en 1747. Son ouvrage majeur reste assurément l'intitulé *Considérations sur le gouvernement actuel de la France*, terminé aux environs de 1739, publié seulement après la mort de son auteur (1764, Amsterdam)<sup>9</sup>. En outre de cet ouvrage, je vais citer ici de ses *Questions politiques*<sup>10</sup>, incluses dans les éditions post mortem. Non loin remarquables sont les *Essais* dans le goût de Montaigne, composés en 1736, parus à Liège, en 1787.

Dans ces ouvrages, d'Argenson ne cesse d'exprimer sa sympathie envers quelques-unes des républiques modernes (il est particulièrement féru des Provinces-Unies qu'il connaît pour y avoir voyagé, mais aussi depuis le temps de son intendance dans le

<sup>4</sup> Goulemot, *art. cit.* p. 32-33

<sup>5</sup> SHKLAR Judith, *Men and Citizens, A Study of Rousseau's Social Theory*, Cambridge University Press, 1973

<sup>6</sup> SPITZ Jean-Fabien, *La liberté politique ; Essai de généalogie conceptuelle*, Paris, PUF, 1995

<sup>7</sup> WRIGHT Kent, *A Classical Republican in 18<sup>th</sup> Century France : the Political Thought of Mably*, Stanford University Press, 1997

<sup>8</sup> BAKER Keith Michael, *Au tribunal de l'opinion*, Paris, Payot, 1993

<sup>9</sup> D'ARGENSON, *Considérations sur le gouvernement actuel de la France*, Amsterdam, 1784 (Je me suis servi de cette deuxième édition)

<sup>10</sup> *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson, ministre des Affaires Etrangères sous Louis XV, publiés et annotés par M. d'Argenson en 5 volumes*, Paris, P. Jannet, 1857-1858

Cambrésis). Pourtant, dans cet article, je vais examiner les références aux républiques antiques qui reviennent non moins fréquemment sous sa plume. « La république romaine en tout temps et ses empereurs tant qu'ils ont régi leur empire avec ordre, ont donné l'exemple du gouvernement qui me paraît le meilleur. »<sup>11</sup> Il est pourtant indispensable de souligner que d'Argenson, malgré les innombrables signes de son respect pour les républiques, reste incontestablement loyal au principe monarchique. Son objectif avoué est de transposer certains avantages des républiques dans la monarchie française et de les y enraciner. « Rapprochons-nous autant que possible du régime républicain. » – écrit-il dans ses *Questions politiques*.<sup>12</sup> Quelles sont donc les injustices et les insuffisances de la monarchie absolue qui se manifestent particulièrement bien sur l'arrière-fond d'une comparaison avec les républiques antiques et modernes ? De premier abord, je vais montrer comment les références républicaines permettent à d'Argenson de dénoncer tout gouvernement fondé sur les inégalités et sur les privilèges.

L'égalité entre citoyens est une question fondamentale dans la pensée d'Argenson, ses convictions sont – malgré sa naissance – viscéralement antinobiliaires. Dans chacun de ses ouvrages, il met en question la raison d'être d'une noblesse héréditaire. La véritable aristocratie est celle fondée sur les mérites de chacun<sup>13</sup>, l'aristocratie héréditaire (qu'il qualifie tantôt d'oligarchie, tantôt de satrapie) n'est que la dépravation de l'aristocratie naturelle. Adoptant ouvertement la thèse romaniste quant à la naissance de la monarchie française, il dirige des attaques particulièrement violentes contre le gouvernement féodal prôné par Boulainvilliers. Ce qui rend son argumentation très intéressante de mon point de vue, c'est le fait qu'il ne se contente pas de contester le bien-fondé historique des affirmations de Boulainvilliers (comme le fait, entre autres, l'abbé Dubos), mais il oppose les vues de ce dernier aux principes des « grands philosophes antiques de la polis » qui n'auraient jamais accepté l'existence d'un régime politique dans lequel le pouvoir serait partagé entre plusieurs seigneurs, hiérarchiquement subordonnés les uns aux autres. Une politique fondée sur la raison et la justice ne peut admettre l'inégalité politique des citoyens ; l'exemple cité sera, comme très souvent, celui de Lycurgue, le grand législateur spartiate : « Lycurgue commence sa législation en partageant également les terres entre chaque habitant afin qu'elles fussent mieux cultivées et que l'émulation se tournât plutôt à la vertu qu'à l'opulence. » Dans le chapitre consacré à « L'égalité entre citoyens » dans les *Questions politiques* se réfère également de Lycurgue et aux lois agraires de la république romaine.<sup>14</sup> Il est indispensable de s'arrêter un instant sur la signification du terme 'égalité'. Malgré toute apparence, l'égalité sociale ; l'égalité des fortunes ne figure pas parmi les exigences de d'Argenson. Sa réflexion est politique, et non pas sociale. Un relatif équilibre des fortunes n'est pas une fin en soi, elle constitue plutôt la condition sine qua non de la cohésion de la communauté politique : il est impossible de parler de la chose publique dans une entité politique caractérisée par l'extrême richesse de certains et

<sup>11</sup> *Considérations*, p. 117

<sup>12</sup> *Questions politiques*, vol. V, p. 312

<sup>13</sup> « Les récompenses sont dues aux actions et les places à la capacité ; voilà ce que disent la raison et la justice, sans quoi toute politique n'est qu'extravagance. » *Considérations*, p. 126

<sup>14</sup> *Questions politiques*, p. 313

l'extrême indigence des autres. L'égalité politique implique donc une certaine limitation des inégalités sociales. Ce fait est reconnu par tous les humanistes civiques de Pocock<sup>15</sup>, aussi bien que par les « néo-romains » de Skinner<sup>16</sup> – c'est bien la tradition politique dans laquelle j'envisage de placer les écrits de d'Argenson.

Nous avons donc vu que la référence aux républiques et à la philosophie politique antiques a permis à d'Argenson de dénoncer toute politique fondée sur l'inégalité politique des citoyens, surtout l'idée d'une monarchie nobiliaire dont Boulainvilliers fut le champion au moment des *Considérations*. Je passe maintenant à un autre problème théorique, souvent débattu par les penseurs politiques des Lumières : il s'agit de la question des origines, de l'ancienneté, de la naturalité des régimes monarchiques et républicains. Selon Eric Gojosso, qui résume les points de vue divergents<sup>17</sup>, la plupart des théoriciens de l'origine des gouvernements politiques affirment le caractère initial du fait monarchique<sup>18</sup>. La solution qu'on trouve dans le chapitre 'Monarchie-république' des *Questions politiques* de d'Argenson est assez étonnante : il postule l'antériorité des régimes républicains en alléguant les correspondances entre le caractère des religions anciennes et les régimes politiques adoptés : « Les hommes ont commencé par préférer le gouvernement républicain. Voici la preuve que j'en donne et je ne sache pas qu'elle ait encore été alléguée. Le genre humain crut longtemps au polythéisme, au gouvernement de l'Univers par plusieurs dieux, ayant chacun leur département, avec des pouvoirs inégaux à la société. Depuis, nous sommes persuadés qu'il n'existe qu'un seul Dieu. Les Hébreux reçurent cette croyance en révélation ; les Chrétiens et les Mahométans l'adoptèrent : le polythéisme fit banni. Ainsi ; la monarchie devint à la mode. »<sup>19</sup>

Il n'est peut-être pas le premier philosophe à souligner que les religions et les gouvernements se forment dans une interdépendance mutuelle ;<sup>20</sup> par contre l'idée d'insérer cette affirmation quasi-métaphysique dans son projet sur la décentralisation de la monarchie française est très étonnante, voire saugrenue à première vue : « Mais le gouvernement invisible de Dieu laisse agir les causes secondes. Les rois doivent les laisser agir de même ; ne point gêner notre liberté. Sous le monarque, il faut des corporations, des républiques petites et morcelées. Toute autorité à un seul homme, toute action à plusieurs, la démocratie dans la monarchie... »<sup>21</sup> Le parallélisme est donc complet : dans les régimes politiques, c'est le roi qui occupe la place de Dieu, mais il ne doit pas se charger de tous les petits détails de son « royaume », il doit déléguer une partie de son autorité vers les régions basses ; il laissera donc agir des « causes secondes », notion empruntée de la

<sup>15</sup> POCOCK John G. A., *Le moment Machiavélien*, Paris, PUF, 1997

<sup>16</sup> SKINNER Quentin, *La liberté avant le libéralisme*, Paris, Seuil, 2000

<sup>17</sup> GOJOSSE Eric, *Le concept de république en France (XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1998. p. 292-296

<sup>18</sup> A quelques exceptions très notables : Voltaire et Montesquieu semblent avoir accepté la primauté des républiques, aussi bien que le chevalier Jaucourt, dans l'article 'République' de l'Encyclopédie.

<sup>19</sup> *Questions politiques*, vol. V, p. 311

<sup>20</sup> L'idée que la monarchie serait un reflet de l'hierarchie divine de l'Univers remonte au moins jusqu'à Saint-Thomas d'Aquin.

<sup>21</sup> *Questions politiques*, vol. V, p. 312

philosophie malebranchienne. S'il ne fait pas ainsi, il risque de ruiner son pays, comme le montre l'exemple de Louis XIV, de l'Espagne, de la Perse et de la Turquie. Cette identification de l'univers au « microcosme » de la politique, aussi bien que son pessimisme profond par rapport à la possibilité d'atteindre au régime politique parfait serviront peut-être de point de départ pour une analyse de sa conception globale de l'histoire (qui reste cyclique, malgré quelques accents très voltairiens). Ce qui est plus intéressant pour l'instant, c'est la conclusion de cette petite comparaison entre monarchies et républiques : pour un moment passer il semble oublier toutes ces convictions monarchiques pour faire l'éloge de l'esprit républicain : « Quel bonheur que celui qu'on rencontre dans les républiques. Chacun y jouit de son bien ; on y voit fructifier les arts utiles... Il est vrai qu'il n'y a pas là de cour pour exciter à la perfection des beaux-arts, mais cette perfection, est-elle si nécessaire au bonheur ?... Pour un bienfait qu'elles répandent, les cours inspirent aux particuliers l'ambition sans bornes, sources de tous vices et tous désordres. De ces réflexions il suit qu'il seroit à désirer que tous les États se missent aujourd'hui en républiques, en démocraties... Jamais les républiques nouvelles ne seront guerrières et, sans contredit, leurs troubles intérieures n'iront pas aux mêmes désordres que les dispendieuses folies des monarchies. » Ces phrases sont particulièrement importantes pour mon propos. Elles montrent comment la république – idéale et non réelle – sert d'arrière-fonds pour la dénonciation de certains traits caractéristiques de la monarchie. Si cette dernière est susceptible de se transformer en tyrannie, c'est en très grande partie sous l'influence néfaste de la Cour, à laquelle d'Argenson consacre un chapitre intitulé « La cour, la cause destructive de la Nation ». La cour est, par définition, le lieu de rassemblement de gens qui se croient au-dessus de la loi, qui, en attendant les éventuelles fruits de la faveur personnelle du roi servent leur intérêt privé, mais ce qui est pire, ils détournent l'attention du monarque de l'intérêt public. Un des plus grands avantages du régime républicain par rapport à la monarchie réside justement dans le fait que le souverain qui dispose dans ce premier des faveurs et des biens à distribuer n'est pas un monarque, un homme illustre, mais la totalité des citoyens. Il est bien plus difficile – quoique loin d'être impossible – de corrompre une polis entière par la flatterie qu'un monarque. Les dangers que représente la Cour royale par rapport à la « santé » de la communauté politique ont été mis en exergue dans le Moment machiavélien de Pocock, surtout dans le chapitre intitulé « Cour et Pays ».<sup>22</sup>

La dernière allusion au caractère guerrier des différents régimes me permettent de passer à la dernière question que je vais brièvement examiner : quels sont les avantages respectifs du régime républicain et du régime monarchique par rapport à la guerre et la paix ? Les théoriciens politiques des Lumières, réfléchissant sur les avantages respectifs des régimes monarchiques et républicains, soulignent à l'unanimité l'incapacité des républiques de faire face aux menaces ou aux éventuelles invasions militaires. Cette vulnérabilité s'explique avant tout par le fait que la république idéale (et réelle, voir l'Europe des Lumières<sup>23</sup>) dispose d'un territoire plus restreint que les grandes monarchies, mais on ne doit pas non plus oublier que les républiques sont caractérisées, selon la quasi-

<sup>22</sup> Pocock, *op. cit.*, passim.

<sup>23</sup> VENTURI Franco, *Utopia e riforma nell'illuminismo*, Torino, Einaudi, 1970

totalité des penseurs politiques, par les factions, cabales, rivalités, dissensions intérieures qui diminuent leur efficacité militaire. Cette faiblesse politique n'est qu'en partie équilibrée par la vertu, le patriotisme et le courage des citoyens ; ce n'est donc pas par hasard que même la très populaire république romaine permet l'élection de dictateurs aux pleins pouvoirs, chargés de mener les campagnes militaires. D'Argenson, quant à lui, accepte la thèse de la faiblesse extérieure de la république – « La démocratie, excellente pour les affaires de dedans et pour la prospérité intérieure, ne saurait convenir aux relations de dehors qui exigent de l'adresse et du mystère. »<sup>24</sup> –, même s'il ne manque pas d'exprimer ses doutes par rapport aux guerres confiées à une aristocratie étroite ou à un monarque, susceptibles de se laisser emporter par leurs passions, surtout par la recherche de la gloire militaire.<sup>25</sup> Pourtant, il est plus intéressant de voir comment il place le débat séculaire sur les avantages et les désavantages de la république dans le contexte historique de son époque et dans le processus de l'adoucissement des mœurs : vu les dimensions de la France et sa position en Europe, d'Argenson affirme qu'elle n'a rien de très important à gagner ou à perdre dans une guerre éventuelle (que la transformation des mœurs rend de toute façon très improbable), le royaume ne doit donc pas craindre une démocratisation, une républicanisation intérieures. Cette proposition étant au centre de ses préoccupations depuis les *Considérations*, les parallélismes établis avec les républiques lui permettent de présenter un argument de taille et relativement novateur en sa faveur.

---

<sup>24</sup> *Questions politiques*, vol. V, p. 289, (chapitre « Sur le droit de paix et de guerre »)

<sup>25</sup> *Questions politiques*, vol. V, p.292.